



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 256 - Septembre 2025

Edito

SUD-GIRONDE MOBILITÉS, C'EST PARTI !

Au revoir le SISS et bonjour Sud-Gironde Mobilités !

Depuis le 1^{er} juillet 2023, le SISS a évolué pour devenir Sud-Gironde Mobilités.

Une évolution qui s'accompagne d'abord d'une extension du périmètre du syndicat grâce au transfert de la compétence mobilité des communes vers les Communautés de Communes du Sud-Gironde, du Réolais en Sud-Gironde, et Convergence Garonne qui adhèrent désormais au syndicat.

Sud-Gironde Mobilités voit également ses compétences s'élargir !

S'il reste le référent principal pour le transport scolaire, il est désormais l'acteur majeur dans l'organisation de la mobilité dans sa globalité : transport à la demande (TAD), lignes régulières de transport public de personnes, mobilités actives (pistes cyclables, vélo...), mobilités partagées (covoiturage, autopartage...), mobilité solidaire...

Une belle aventure qui commence, avec pour objectif d'apporter aux habitants du Sud-Gironde et donc des Toulennais, des réponses concrètes pour encourager des déplacements plus durables, favoriser et faciliter la mobilité et par là-même améliorer leur quotidien.

Depuis le 1^{er} septembre 2025 le Syndicat Sud-Gironde Mobilités dévoile sa nouvelle offre de mobilités :

Une ligne régulière gratuite Langon-Toulennne : chaque jour, des nouveaux bus aux nouvelles couleurs du Syndicat vous transportent toutes les demi-heures, dès 6h30 sur la nouvelle ligne urbaine qui dessert Langon et Toulennne (5 arrêts à Toulennne), pour vos déplacements quotidiens, vos sorties et vos loisirs ; une desserte en gare toutes les 30 minutes, du lundi au samedi.

Un service de transports à la carte accessible gratuitement sur réservation au plus tard la veille avant 17h :

TAD (Transport À la Demande) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

TAD en points d'arrêt : pour circuler de point d'arrêt à point d'arrêt

Le TUS (Transport d'Utilité Sociale) : destiné aux personnes en situation de vulnérabilité avec un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite, ce service mis en place en partenariat avec **Cap Solidaire**, est accessible sur réservation et sous réserve d'éligibilité de votre dossier. Tarif solidaire plafonné à 0,32 €/km.

Un seul numéro pour vous accompagner dans vos démarches de mobilité et faciliter l'accès aux services TAD et TUS : 05 33 140 150

www.sudgirondemobilites.fr

Il ne s'agit que d'une première étape, car l'offre et les services vont s'enrichir sur le territoire avec notamment la création future du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) autour de la Gare de Langon, pour lequel la municipalité est engagée et signataire de la convention d'objectifs.

Alors, prêts à suivre Sud-Gironde Mobilités sur les routes de notre territoire ?

Le Maire, Christian DAIRE





Chiens & Chats

Nos amis les bêtes

De trop nombreuses plaintes reçues en mairie, concernent le comportement de certains de nos concitoyens, liés aux animaux de compagnie.

Les chiens :

En premier lieu, les aboiements intempestifs. L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 stipule : «Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive». La loi sanctionne les contrevenants ; cette réglementation s'applique 24h sur 24h [art. R1334-31, 1337-7 et 1337-8 du code de la santé publique et R632-2 du code pénal].

Ensuite, les déjections. Les excréments sur la voie publique sont intolérables. Cela traduit un manque d'éducation de l'animal, et un manque d'hygiène et de civisme du maître. Ramasser les déjections de son animal est une obligation. Le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe (450€).

Enfin, la divagation. Laisser divaguer un animal peut vous exposer à la facturation de la somme de 100€ pour sa capture, ainsi que 150€ pour les frais de prise en charge par la SACPA (transport à la SPA). En outre, en cas de dommage ou d'accident causé par votre animal, votre responsabilité civile et pénale sera engagée (art. 1385 du Code Civil et 221-6-2 du Code Pénal).

Les chats :

Dans de nombreux endroits de la commune, il nous est signalé la prolifération de chats à l'état sauvage. Pour rappel, les chats laissés en liberté doivent être stérilisés pour éviter les marquages urinaires malodorants et la reproduction incontrôlée, responsable de la surpopulation des chats errants.

De plus, les chiens comme les chats (mais également les furets) doivent être identifiés, soit au moyen d'un tatouage (avant 2011), soit d'une puce électronique. Ils sont ainsi enregistrés au fichier national d'identification des carnivores domestiques en France. Attention à bien signaler à ce service tout changement de vos coordonnées !

Il appartient à chacun de respecter la tranquillité de tous, pour que la sérénité règne dans notre commune.



Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élus de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 4^{ème} période 2025



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2009** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. **FIN DES PERMANENCES À TOULLENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE. Permanence à Toulenn le 20 octobre de 14h à 17h.



Vos Services

Sous-Préfecture : Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h30.

Uniquement sur rendez-vous : Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h à 16h.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : du lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17 h. Le samedi : 9h à 17h.

Ramassage des Ordures Ménagères :

Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30
Samedi : Fermé.

État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulenn.fr

Bulletin d'information de TOULENNE.
Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,
Imprimerie : Sauternes Impression.
Photos : Mairie.
Site : www.mairie-toulenn.fr



Café Ados

Dans le cadre de la Semaine d'information sur la Santé Mentale
CAFÉ-PARENTS PARLONS ENSEMBLE DE NOS ADOS...
 Médiathèque - Langon
 Salle Christian POUPOT
 Accès : 33, rue Maubec et 92, cours des Fossés

SAMEDI 4 OCTOBRE
 DE 10H À 12H

RENSEIGNEMENT / INSCRIPTION

MAISON DES ADOLESCENTS

05 56 38 48 65

maisondesadolescents33@gmail.com



Interdiction de fumer

De nouveaux lieux extérieurs sont concernés par l'interdiction de fumer depuis le 1^{er} juillet 2025. Cette mesure est destinée à prévenir les addictions et à protéger les plus jeunes.

Il est donc interdit de fumer dans les lieux suivants, pendant les heures ou périodes d'ouverture :

- parcs et jardins publics ;
- plages bordant des eaux de baignade ;
- abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

Quelles sont les nouvelles mesures pour prévenir les addictions ?

90 % des jeunes commencent à fumer avant 18 ans. Afin de les protéger, prévenir les addictions, débanaliser la consommation, des mesures sont prises concernant :

la réduction du taux de nicotine autorisé dans les produits du tabac et du vapotage ;

la limitation stricte des arômes dans les produits de vapotage (arômes au goût de bonbon ou barbe à papa...).

Ces produits sont à risque de dépendance et seront encadrés dès l'année 2026.

À noter

La vente, la fabrication et la distribution des dispositifs électroniques de vapotage à usage unique «puffs» ne sont plus autorisées.



ASEPT

BIEN VIEUX Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

ESCAPE GAME Seniors

Jeu Gratuit pour les plus de 55 ans

Un jeu participatif sur les mystères du sommeil

L'Escape Game est un "jeu d'évasion" de grandeur nature dans lequel vous êtes un agent secret à la retraite, rappelé par votre directeur... Avec d'anciens collègues, vous disposez de 45 minutes pour résoudre une énigme et découvrir les secrets d'un bon sommeil. Préparez-vous à reprendre du service !

Cet atelier « Escape Game Seniors » est proposé par les caisses de retraite d'Aquitaine et les Associations Santé, Éducation, Prévention sur les Territoires (ASEPT).

Le mardi 7 octobre 2025
 De 14h30 à 16h00

Espace culturel - 81 avenue du 8 mai 1945
 33210 TOULLENNE

En partenariat avec la commune de TOULLENNE

POUR VOUS INSCRIRE :
www.asept-gironde.fr | ASEPT-83 | @Girondeasept
 Mail : contact@asept-gironde.fr - Tél : 05 57 99 79 39
 ASEPT Gironde - 13 rue Terrès - 33002 Bordeaux

Collock

ASEPT

Carsat, ONIS, CNSA, Ircantec, Games, ars, enim

Marché groupé gaz naturel - SDEEG - ECODIGO - CdC SUD GIRONDE

Pour faire suite à la campagne de recensement des foyers ayant fait acte de candidature au **marché groupé d'achat de gaz naturel** qui aura lieu sur le secteur géographique de la CdC Sud Gironde, le SDEEG et la société ECODIGO ont fait le choix de prolonger les inscriptions à ce marché groupé jusqu'au 31 Octobre 2025 afin de mutualiser cette démarche avec d'autres dispositifs d'achats groupés portés par notre prestataire ECODIGO sur le territoire national.

Aujourd'hui le nombre d'inscrit est de 442 participants.

La procédure a été validée par le Président de la CdC Sud Gironde ce jour même.

Pour rappel, le site d'inscription est le suivant : <https://www.cdcsudgironde-energie.fr/> et les coordonnées pour les demandes d'informations sont :

05 25 53 02 48 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
info@cdcsudgironde-energie.fr





Résumé du Conseil Municipal du 15 septembre 2025

Décisions à prendre

1) Choix des entreprises attributaires des marchés de travaux de rénovation du local commercial communal sis 80 avenue du 8 mai 1945

Suite à la consultation lancée pour les travaux de rénovation du local commercial sis 80, avenue du 8 mai 1945, les offres remises par les entreprises dépassaient la prévision budgétaire.

M. le Maire présente la nouvelle synthèse des offres issues d'arbitrages réalisés avec le cabinet d'architecture LABESQUE-TRESSERAS, intégrant en complément une offre pour un lot de «Désamiantage» de l'intérieur du bâtiment à l'issue du diagnostic amiante avant travaux et la suppression des lots n° 2 «menuiserie aluminium- serrurerie», n°3 «menuiserie bois» et n°8 «peinture».

Ainsi, M. le Maire propose de retenir les offres présentées par les entreprises suivantes :

Pour le lot n°0, Désamiantage : l'entreprise PROMPT DESAMANTAGE pour un montant total de 11 951.40 € TTC.

Pour le lot n°1, Gros œuvre, l'entreprise SNEE DUPIOL, pour un montant total de 21 960.00 € TTC.

Pour le lot n°4, Platerie - Isolation, l'entreprise SARL GETTONI pour un montant total de 28 992.00 € TTC

Pour le lot n°5, Electricité, l'entreprise SARL LAPORTE pour un montant total de 9 216.00 € TTC.

Pour le lot n°6, Plomberie - Sanitaire, l'entreprise BOSQUET pour un montant total de 1 440.00 € TTC.

Pour le lot n°7, Carrelage, l'entreprise LATOUR pour un montant total de 8 308.86 € TTC.

Le montant total de marché s'élève à 81 868.26 € TTC.

Si en cours de travaux, le remplacement de la vitrine extérieure du bureau s'avère nécessaire, un surcoût de 10.257,82 € HT sera à prévoir (offre d'APPY MENUISERIE), faisant augmenter le coût de cette opération à 94 177.64€ TTC.

Le surcoût de cette opération s'explique par le renchérissement des prestations techniques sollicitées et le poids des frais de désamiantage avant la démolition de certains ouvrages. Toutes les économies possibles ont été réalisées sur cette opération afin de mettre en location ce local dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

2) Décision modificative n°2 BP 2025

Les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2025 en vue :

- d'inscrire au budget une partie de la subvention obtenue au titre de la DETR 2025 pour le projet d'extension de l'École et d'ajuster le montant de l'emprunt souscrit cette année ;
 - de financer les dépenses nouvelles liées à la rénovation du local commercial, à celle du trottoir devant le bar-tabac, au remplacement du plateau de la tondeuse John Deere 1565 et des filets de protection des équipements sportifs ;
 - de réaliser divers glissements de crédits au sein du budget, validés en commission Finances
- le 17 septembre 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Gestion du personnel communal - ouverture de postes à temps non complet à l'école (pour un agent technique polyvalent 21/35ème et pour les animateurs de l'accueil périscolaire)

1 / Considérant les besoins des services pour

assurer le bon fonctionnement du groupe scolaire et considérant que l'agent, dont le contrat aidé finit le 30 septembre, donne entière satisfaction dans la réalisation des missions confiées, il est proposé aux élus municipaux d'ouvrir un poste non permanent sur le grade d'agent technique à temps non complet de 21/35^{ème}, du 1^{er} octobre 2025 au 31 août 2026, renouvelable dans la limite de 18 mois.

2 / En outre, il est nécessaire de faire valider par le conseil municipal le recours aux agents d'animation non titulaires afin d'assurer le bon déroulement des activités périscolaires sur la période scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) Demande d'avis du conseil municipal dans le cadre d'une consultation publique - SOVAMEP

Le Service Procédures Environnementales et Utilité publique de la DDTM de la Gironde a informé le 26 août 2025 la Mairie de TOULENNE de la demande d'enregistrement présentée par la Société SOVAMEP au titre d'une installation classée pour la protection de l'environnement concernant son centre de recyclage et valorisation de déchets situé «Route de Villandraut».

Cette société souhaite mettre en place sur ce site une activité de dépollution de Véhicules Hors d'Usage (VHU) et de regroupement, transit et stockage de métaux.

Ce dossier doit faire l'objet d'une consultation du public, qui se déroulera du 22 septembre au 20 octobre 2025 inclus. À cet effet, un dossier et un registre de consultation seront tenus à disposition du public à l'accueil de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture. Ces documents sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde (www.gironde.gouv.fr). Pendant toute la durée de la consultation, des observations pourront être formulées sur le registre ouvert en mairie, mais aussi par voie postale à la DDTM33 Service des procédures environnementales Cité administrative BP90 33090 BORDEAUX cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr.

Une présentation de l'activité prévue est faite en séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable sans réserve sur la demande d'enregistrement présentée par la SOVAMEP au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

5) Cession à T.D.F de la parcelle communale où est installée l'antenne à «Jean Blanc»

TDF a transmis à la commune une proposition d'acquisition des 430 m² sur lesquelles est actuellement implanté l'antenne dans l'objectif de pérenniser leurs infrastructures, en accueillant notamment d'éventuels nouveaux services. Cette offre est formulée sur la base d'un prix d'acquisition d'un montant définitif de 50.000 € payable comptant à la signature de l'acte de vente, les frais de notaire et géomètre étant à la charge de TDF.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

6) Précisions cadastrales concernant la location du terrain à BOUYGUES à «Jean Blanc»

M. le Maire rappelle aux élus municipaux la décision de louer à l'entreprise «BOUYGUES Énergies et services» un terrain communal situé à «Jean Blanc» afin d'y stocker des tourets ainsi que divers matériels et matériaux nécessaires à leurs chantiers à réaliser en Sud-Gironde, pour un loyer annuel de 6.000 €.

BOUYGUES Énergies et services devra à ses frais réaliser les ouvrages nécessaires et en assurer la conservation et l'entretien constant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de bail.

7-1) Rétrocession dans le domaine public communal des VRD et espaces verts du Lotissement Claude Gaubert

Les questionnements sur la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales ayant été levés par la Ville de Langon, M. le Maire propose aux conseillers municipaux :

- d'accepter la rétrocession de la voirie et des annexes, ainsi que les réseaux, du Lotissement «Claude GAUBERT» dans le domaine public communal ;

- d'accepter la reprise par la commune de l'ensemble des espaces verts de ce lotissement ;

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

7-2) Rétrocession dans le domaine public communal des VRD et espaces verts du Lotissement Lisière de Castaing

Considérant les certificats de recollement des éléments par les divers gestionnaires, M. le Maire propose aux conseillers municipaux :

- d'accepter la rétrocession de la voirie et des annexes, ainsi que les réseaux du Lotissement «La Lisière de Castaing» dans le domaine public communal ;

- d'accepter la reprise par la commune de l'ensemble des espaces verts de ce lotissement ; M. le Maire contactera la présidente de l'ASL pour évoquer ce point.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

7-3) Rétrocession dans le domaine public communal de la voirie de l'Allée des Violettes

M. le Maire fait part aux élus municipaux de l'intérêt d'intégrer dans le domaine public communal l'ensemble de l'emprise de la voirie constituant «l'Allée des Violettes», restant en partie la propriété à ce jour respectivement de M. René SPADETTO et de Mme Sophie LAULAN.

M. le Maire propose d'acquiescer les parcelles désignées moyennant le prix d'1 euro symbolique, les frais y afférents étant à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

M. BOUCAU rappelle que la reprise des espaces verts conduit à augmenter le temps de travail des agents techniques.

8) Dénomination de nouvelles voies à «Jean Cabos»

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours mais également de la Poste et de tout autre transporteur, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

À cette fin, M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition de dénomination des voies desservant les habitations actuellement référencées :

au 7 (B1, B2, C1, C2, D, D2, D3) Rue de Jean Cabos par «l'Impasse des Chevreuils»,

et au 12 (D, D2A, D2B, D3, D4) Rue de Jean Cabos par «l'Impasse des Alouettes»,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.



► Horaires Ligne B1

Horaires valables à partir du 1er septembre 2025.
Ces horaires sont établis pour des conditions normales de circulation.

DU LUNDI AU VENDREDI (HORS JOURS FÉRIÉS)

Langon - Gare	06:30	07:23	08:04	09:15	10:48	12:32	14:18	16:05	17:50
Langon - Cours de Verdun	06:33		08:07	09:18	10:51	12:35	14:21	16:08	17:53
Toulenne - Route de Landiras	06:35		08:09	09:20	10:53	12:37	14:23	16:10	17:55
Toulenne - Les Videaux	06:38		08:12	09:23	10:56	12:40	14:26	16:13	17:58
Toulenne - École	06:41		08:15	09:26	10:59	12:43	14:29	16:16	18:01
Toulenne - Mairie	06:44		08:18	09:29	11:02	12:46	14:32	16:19	18:04
Toulenne - Route de Bordeaux	06:46		08:20	09:03	11:04	12:48	14:34	16:21	18:06
Langon - Gare	06:50		08:24	09:34	11:08	12:52	14:38	16:25	18:10
Langon - Gare	06:51		08:25	09:35	11:09	13:05	14:50	16:27	18:12
Langon - Bel Oustaou			▼	09:38	11:12	13:08	14:53	16:30	18:15
Langon - École Saint-Exupéry	▼	▼	08:29	09:42	11:15	13:11	14:56	16:33	18:18
Langon - Place Kennedy	06:55	07:28		09:45	11:18	13:14	14:59	16:36	18:21
Langon - Mairie	06:57	07:30		09:47	11:20	13:16	15:01	16:38	18:23
Langon - Parc des Vergers	06:59	07:32		09:49	11:22	13:18	15:03	16:40	18:25
Langon - Malraux	07:02	07:35		09:52	11:25	13:21	15:06	16:43	18:28
Langon - Clinique Sainte Anne	07:06	07:39		09:56	11:28	13:24	15:09	16:46	18:31
Langon - Peyrot	07:08	07:41		09:58	11:30	13:26	15:11	16:48	18:33
Langon - Centre Hospitalier Pasteur	07:12	07:45		10:02	11:34	13:30	15:15	16:52	18:37
Langon - Zone de Moléon		07:49		10:05	11:38	13:34	15:19	16:56	18:41
Langon - Piscine Municipale		07:53		10:09	11:42	13:38	15:23	17:00	18:45
Langon - École Saint-Exupéry		07:57		10:11	11:45	13:41	15:26	17:03	18:48
Langon - Lycée Jean-Moulin			▼	10:13	11:48	13:44	15:29	17:06	18:51
Langon - Spadium			08:35	10:15	11:50	13:46	15:31	17:08	18:53
Langon - La Prairie			08:39	10:19	11:54	13:50	15:35	17:12	18:57
Langon - Route de Roaillan			08:41	10:21	11:56	13:52	15:37	17:14	18:59
Langon - Sauzet			08:42	10:22	11:57	13:53	15:38	17:15	19:00
Langon - Jeanne Devant			08:45	10:25	12:00	13:56	15:41	17:18	19:03
Langon - Gacian			08:48	10:28	12:03	13:59	15:44	17:21	19:06
Langon - Léo Lagrange			08:49	10:29	12:04	14:00	15:45	17:22	19:07
Langon - Parking Covoiturage			08:52	10:32	12:07	14:03	15:48	17:25	19:10
Langon - Couloumey	▼	▼	08:58	10:38	12:13	14:09	15:54	17:31	19:16
Langon - Gare	07:22	08:02	09:05	10:45	12:20	14:16	16:01	17:38	19:22



En raison de la configuration en boucle de cette ligne régulière, un même arrêt peut apparaître plusieurs fois dans la colonne de gauche. Pensez à en tenir compte pour bien visualiser l'ensemble des dessertes.



05 33 140 150



SUD-GIRONDE MOBILITÉS



► Horaires Ligne B2

Horaires valables à partir du 1er septembre 2025.
Ces horaires sont établis pour des conditions normales de circulation.

DU LUNDI AU VENDREDI (HORS JOURS FÉRIÉS)

Langon - Gare	▼	08:23	09:45	11:25	▼	▼		16:47	17:50	19:20
Langon - Couloumey	07:32	08:28	09:50	11:30	13:05	14:35			17:55	
Langon - Zone Family	▼		09:54	11:34	13:09	14:39	▼		17:59	
Langon - Les Bruyères	06:30	07:36	09:57	11:37	13:12	14:42	15:57		18:02	
Langon - Pôle Médical	06:31	07:37	09:58	11:38	13:13	14:43	15:58		18:03	
Langon - La Mérlaire	06:35	07:41	10:02	11:42	13:17	14:47	16:02		18:07	
Langon - Sauzet	06:38	07:43	10:05	11:45	13:20	14:50	16:05		18:10	
Langon - Rue Cassin	06:40	07:45	10:07	11:47	13:22	14:52	16:07		18:12	
Langon - Allée des Sables	06:42	07:47	10:09	11:49	13:24	14:54	16:09		18:14	
Langon - Duros	06:45	07:50	10:12	11:52	13:27	14:57	16:12		18:17	
Langon - Piscine Municipale	06:48		10:15	11:55	13:30	15:00	16:15		18:20	
Langon - Gare	06:55	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼
Langon - École Saint-Exupéry	▼	07:54	08:34	10:17	11:57	13:32	15:02	16:17	16:50	18:22
Langon - Lycée Jean-Moulin	07:00		08:37	10:20	12:00	13:35	15:05		16:53	18:25
Langon - Moléon	▼		08:41	10:24	12:04	13:39	15:09		16:57	18:29
Langon - Maréchal	07:05		08:46	10:29	12:09	13:44	15:14		17:02	18:34
Langon - Peyrot	07:08		08:50	10:33	12:13	13:48	15:18		17:06	18:38
Langon - Clinique Sainte Anne	▼		08:54	10:37	12:17	13:52	15:22		17:10	18:42
Langon - Malraux	07:12		08:57	10:40	12:20	13:55	15:25		17:13	18:45
Langon - Cours Des Carmes	07:15		09:01	10:44	12:24	13:59	15:29		17:17	18:49
Langon - Mairie	07:17		09:03	10:46	12:26	14:01	15:31		17:19	18:51
Langon - Place du Foirail	07:20		09:06	10:49	12:29	14:04	15:34		17:22	18:54
Langon - Église	07:21	▼	09:08	10:51	12:31	14:06	15:36	▼	17:26	18:56
Langon - Gare	07:25	07:59	09:12	10:55	12:35	14:10	15:40	16:24	17:30	19:00
Langon - Gare	07:27	08:02	09:26	▼	13:00	14:30	15:50	▼	▼	▼
Langon - Cours de Verdun		08:05	09:29	10:58		14:13		16:26	17:33	19:03
Toulenne - Route de Landiras		08:07	09:31	11:01		14:16		16:28	17:36	19:06
Toulenne - Les Videaux		08:10	09:34	11:04		14:19		16:30	17:39	19:09
Toulenne - École		08:13	09:37	11:07		14:22		16:32	17:42	19:12
Toulenne - Mairie		08:16	09:40	11:10		14:25		16:34	17:45	19:15
Toulenne - Route de Bordeaux		08:18	09:43	11:13		14:28		16:36	17:48	19:18



En raison de la configuration en boucle de cette ligne régulière, un même arrêt peut apparaître plusieurs fois dans la colonne de gauche. Pensez à en tenir compte pour bien visualiser l'ensemble des dessertes.



05 33 140 150



B

► Horaires Ligne B Samedi

Horaires valables à partir du 1er septembre 2025.
Ces horaires sont établis pour des conditions normales de circulation.

SAMEDI

Langon - Maréchal	09:33	11:31	14:15	16:25
Langon - Peyrot	09:36	11:34	14:18	16:28
Langon - Clinique Sainte Anne	▼	▼	14:21	16:31
Langon - Malraux	09:40	11:38	14:24	16:34
Langon - Cours Des Carmes	09:44	11:40	14:28	16:36
Langon - Mairie	09:46	11:44	14:30	16:38
Langon - Place du Foirail	09:50	11:46	14:34	16:42
Langon - Église	09:52	11:51	14:36	16:45
Langon - Gare	09:57	12:04	14:40	16:48
Langon - Couloumey	10:02	12:09	14:45	16:53
Langon - Lycée Jean-Moulin	10:06	12:13	14:49	16:57
Langon - Moléon	10:10	12:17	14:53	17:01
Langon - Moléon	10:12	12:20	14:55	17:06
Langon - Spadium	10:15	12:23	▼	
Langon - Zone Family	▼	▼	15:00	17:10
Langon - La Prairie	10:18	12:26	15:06	17:16
Langon - Route de Roaillan	10:20	12:28	15:08	17:18
Langon - Sauzet	10:21	12:29	15:09	17:19
Langon - Jeanne Devant	10:24	12:32	15:12	17:22
Langon - Gacian	10:27	12:35	15:15	17:25
Langon - Léo Lagrange	10:28	12:36	15:16	17:26
Langon - Zone Family	10:32	12:40	15:20	17:30
Langon - Zone Couloumey	▼	▼	15:31	17:35
Langon - Duros	10:36	12:44		
Langon - Moléon	10:40	12:48		
Langon - Moléon	10:42	12:54		
Langon - Piscine Municipale	10:46	12:58		
Langon - École Saint-Exupéry	10:47	12:59	▼	
Langon - Gare	10:51	13:03	15:45	17:41
Langon - Gare	▼	▼	▼	17:45
Langon - Cours de Verdun	10:53	13:05	15:47	17:47
Toulenne - Route de Landiras	10:55	13:07	15:49	17:49
Toulenne - Les Videaux	10:58	13:10	15:52	17:52
Toulenne - École	11:01	13:13	15:55	17:55
Toulenne - Mairie	11:03	13:15	15:57	17:57
Toulenne - Route de Bordeaux	11:05	13:17	15:58	17:59
Langon - Gare	11:09	13:21	16:02	18:03
Langon - Place Kennedy	11:13		16:06	18:07
Langon - Mairie	11:15		16:08	18:09
Langon - Centre Hospitalier Pasteur	11:21		16:14	18:17
Langon - Moléon	11:24		16:17	18:20
Langon - Moléon	11:28			



En raison de la configuration en boucle de cette ligne régulière, un même arrêt peut apparaître plusieurs fois dans la colonne de gauche. Pensez à en tenir compte pour bien visualiser l'ensemble des dessertes.

Carte Ligne B



Points d'arrêt

● B1 et B2

● B1

● B2





Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Présentation par M. CATTANEO du «Rapport d'activité 2024 du SDEEG - Éclairage public»

Dans le département, 388 communes ont confié l'entretien de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergies et Environnement de la Gironde pour un total de 123 262 points lumineux.

Afin d'en faciliter la gestion, le système GIRES (système d'information géographique) a été mis en œuvre et permet de :

- visualiser la cartographie de notre patrimoine éclairage public.
- déclencher les demandes d'interventions.
- suivre en temps réel la réalisation des dépannages.
- accéder aux rapports d'interventions des entreprises.
- consulter l'historique de ces interventions.

Les principales missions du service éclairage public du SDEEG sont :

- la réalisation de la maintenance préventive et

curative des installations.

- l'exercice de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'éclairage public.
- l'exploitation du réseau d'éclairage public.
- la participation à la valorisation des certificats économiques d'énergies.
- réalisation des estimations financières concernant les demandes communales.

En 2024, le patrimoine «éclairage public» de la commune de TOULONNE était constitué de 514 points lumineux (508 LED et 6 sodium éclairage du stade). L'entretien curatif a permis de rétablir 15 pannes (2,92 % contre 6,6 % moyenne du SDEEG). 15.000 € TTC ont été dédiés aux travaux d'éclairage public sur la commune. Dans un avenir très proche, la mise aux normes des armoires d'éclairage public sera à prévoir afin d'assurer une meilleure protection des biens et des personnes, ainsi qu'une diminution du taux de pannes.

Il est précisé que les lampes sodium restantes sont celles de l'éclairage du stade de football. A ce jour, leur remplacement est un investissement financier trop important pour la commune.

3) Présentation par M. CATTANEO du «Bilan énergétique sur les consommations 2024»

Les consommations d'énergies (gaz et électricité) ont diminué de 9 % entre 2023 et 2024, après une baisse de 27 % entre 2022 et 2023, en tenant compte du facteur climatique.

Les dépenses d'énergies mandatées sur l'année 2024 sont en net recul de 18 % par rapport à 2023, liées à la maîtrise des coûts offerte par le marché groupé d'achat d'énergies du SDEEG ainsi qu'à la baisse des consommations.

En 2021, 73 % de consommation d'énergies concernent les bâtiments communaux et 27 % l'éclairage public. En 2024, les bâtiments consomment 94 %, tandis que l'éclairage public ne consomme plus que 6 % du fait des investissements réalisés pour transformer le parc avec des lanternes équipées de LED. Si sur la même période, la consommation électrique des bâtiments a diminué, celle liée à l'éclairage public a drastiquement chuté : - 3 % en 2022, - 48 % en 2023 et - 66 % en 2024.

Classement des sites les plus économes : 1. Groupe Scolaire (204 kWh), 2. Mairie (52 kWh),

3. Complexe sportif puis (39 kWh) et 4. Espaces Culturel (29 kWh)

Classement des dépenses par sites :

1. Groupe Scolaire, 2. Mairie, 3. Espace Culturel et 4. Complexe Sportif.

Questions Diverses

M. le Maire rappelle la réunion avec les riverains de l'Avenue St-Julien mardi 23 septembre à 18h00 en Mairie. Seront présentés à cette occasion les comptages réalisés par le service Sécurité Routière de la Préfecture (85 % des usagers roulent entre 42 et 48 km/h avec et sans aménagement spécifique), ainsi que des projets d'aménagements (stationnement en écluse sur la chaussée...) afin de contraindre la vitesse de circulation des véhicules et de rendre les trottoirs aux piétons. Pour Mme MARTAIL, il faudra rester vigilant à la question de l'accélération des véhicules pour passer les écluses. Pour M. LAMARQUE et Mme NORQUET, le stationnement sur chaussée ne crée pas une gêne supplémentaire pour les riverains. M. le Maire évoque également la conservation des 2 ralentisseurs actuels ainsi que le refus de mettre en sens unique cet axe de circulation, cette solution favorisant la prise de vitesse des véhicules.

M. le Maire évoque la volonté de Christian MEUSNIER, technicien territorial occupant les fonctions de chef cuisinier du restaurant scolaire et de responsable du personnel communal de l'école G. Brassens, de quitter ses fonctions au 31 décembre 2025 au plus tard, consécutivement à un grave souci de santé, en bénéficiant d'une rupture conventionnelle. L'assemblée délibérante du mois d'octobre sera informée plus précisément sur ce dossier.

M. le Maire précise que le prochain éditorial du bulletin communal portera sur les nouvelles offres de transport du syndicat Sud-Gironde Mobilité.

Enfin, il rappelle aux élus la proposition de SULLY Immobilier de faire visiter aux élus municipaux un appartement de TOLENA le jeudi 25 septembre à partir de 16h00.

M. FAVIER transmet aux élus les flyers présentant les horaires des bus du SGM. Une distribution est prévue dans chaque foyer avec le bulletin d'information du mois de septembre.

Après avoir confirmé la volonté de la commune d'instruire des demandes préalables à la création / renouvellement de clôtures, il attend un retour de la

CdC Sud-Gironde. Il souligne l'importance de cette procédure qui permet d'anticiper des difficultés, comme récemment avec la création d'une clôture opaque aux abords immédiats d'une intersection dont le propriétaire a été appelé à la modifier immédiatement.

M. BALADE partage le constat d'assistantes maternelles sur le fait que de nombreux conducteurs ne respectent pas les passages piétons, notamment un de la Rue des Pins Francs. Il s'interroge sur la possibilité de l'installation de panneaux supplémentaires.

Il transmet les remerciements du Comice Agricole pour le prêt de matériels pour leur manifestation annuelle. - Invité à la fête de la palombe le 27 septembre à Bazas, sera absent à l'accueil des nouveaux arrivants.

M. BOUCAU indique que la rentrée des classes s'est bien passée. 266 élèves sont inscrits à ce jour

(270 à la même période l'année dernière). Ces effectifs évoluent en cours d'année jusqu'à présent, comme l'année dernière où un maximum de 280 élèves avait été atteint. Il est vigilant sur l'évolution des effectifs, craignant une demande de fermeture de classe à la prochaine rentrée. M. LAMARQUE constate cette tendance à la baisse de la natalité et se questionne sur les besoins d'agrandir l'école. M. BOUCAU rappelle que près de 50 % du parc immobilier sur la commune est constitué par des logements locatifs, ce qui assure une rotation du nombre d'enfants. M. le Maire confirme la stabilité de la population fréquentant l'école communale à 10 % ces dernières années, contrairement à d'autres communes. M. BOUCAU précise par ailleurs un retard dans les réalisations de logements par rapport aux prévisions inscrites au Schéma de cohérence territoriale. Pour lui, il faudra revoir le programme de l'école et l'axer rapidement sur la renaturation des cours et l'aménagement de l'espace adulte, à la place de 2 nouvelles classes. - Une nouvelle enseignante propose une activité sport le soir de 16h30 à 18h. - 5 enfants de la classe ULIS

sont encadrés par 6 AESH sur la pause méridienne.

Mme VERVOUX-CARREYRE a une nouvelle fois constaté des dépôts sauvages devant des Points d'Apports Volontaires. M. BALADE partage ce constat au-delà de l'échelon communal, regrettant ces incivilités.

M. FUMEY a utilisé le bus du SGM pour se rendre en un point précis sur Langon, mais regrette qu'il n'y ait pas de boucle à l'envers. L'utilisateur doit alors faire le tour du circuit pour rentrer chez lui. M. le Maire indique qu'à ce jour, le nombre de bus du SGM est limité, ce qui a conduit à la mise en œuvre de ce service sous cette forme. Dans l'ensemble, M. FUMEY indique être satisfait de la prestation offerte.

M. LAMARQUE signale le report de la visite du chantier du forage d'eau potable organisée pour les élus municipaux, au 29 ou 30 septembre. Ce sera l'occasion d'assister à la mise en place des crépines.

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement a été consulté par VINCI pour réaliser une expérience sur la réutilisation de l'eau usée de la station d'épuration (eau filtrée, traitée et chlorée mais non potable) dans l'objectif d'arroser les chantiers d'autoroute afin d'empêcher la formation de nuages de poussière aux passages successifs des engins de chantier.

M. RATEAU rappelle l'organisation le samedi 27 septembre du Forum des associations, ainsi que la course et la marche du Ruban Rose (pour la prévention et le dépistage du cancer du sein) le dimanche 5 octobre 2025 à Langon (Gironde), le tracé faisant une boucle par Toulonne. Sera organisée ensuite le samedi 15 novembre la «Marche et le Cross solidaires» au Stade de Toulonne.

Prochains conseils :

Vendredi 17 octobre à 20 h
Vendredi 21 novembre à 18h30



RA.PE.TOU

La nouvelle saison a déjà bien commencé chez les RAPETOU, avec le plaisir de se retrouver autour de la course à pied et de la marche, dans une ambiance toujours aussi conviviale. Avec 137 adhérents pour 2024-2025, notre association continue de rassembler des passionnés de tous niveaux, pour qui sport rime avec plaisir, rencontres et nature. Cette rentrée est aussi l'occasion pour nous de revenir rapidement sur quelques beaux moments partagés l'an dernier.

La Cavale des RAPETOU a une nouvelle fois été un moment fort de l'année, rassemblant près de 400 participants : 61 enfants, 136 coureurs sur le 5 km, 170 sur le 10 km et une cinquantaine de marcheurs. Un bel événement porté par l'énergie collective, que nous organisons grâce au précieux soutien de la mairie de Toulenn, ainsi que tous nos partenaires, et à l'engagement de nombreux bénévoles, que nous remercions chaleureusement.

Autre moment marquant : la sortie club du côté de Carcassonne qui a réuni 33 participants. Malgré une météo capricieuse le samedi pour la visite de la cité, le trail du lendemain s'est déroulé sous le soleil, dans un cadre magnifique, propice à l'effort et à la bonne humeur.

Nos 25 sorties dominicales délocalisées en Sud-Gironde ont également connu un beau succès. Elles permettent d'explorer de nouveaux parcours et de renforcer les liens entre les membres.

La nouvelle saison démarre fort, avec déjà quelques nouveaux visages venus rejoindre le groupe. Et pour celles et ceux qui hésitent encore, sachez que vous êtes les bienvenus, que ce soit pour la course ou la marche. Nous vous attendons avec plaisir !



Pétanque Loisir Toulennaise

Nous arrivons à la fin de la période estivale. Elle aura été riche en animations :

- Notre traditionnel challenge annuel
- L'initiation à la pétanque des enfants de l'école
- Notre sortie annuelle au mini-golf de Bazas
- Nos diverses nocturnes avec repas aux abords du terrain
- Nos parties des mardis et vendredis

Au cours de cet été, de nouveaux joueurs ont pris leur carte à l'association. À ce jour, nous sommes 46 adhérents.

Forte d'un conseil d'administration dynamique et de membres festifs, notre association ne cesse d'organiser des soirées que tout le monde apprécie.

La dernière a eu lieu le samedi 13 septembre.

Après nos parties de l'après-midi, nous avons eu le plaisir de déguster un cochon de lait et son accompagnement. Afin de pimenter cette soirée, nous nous sommes lancé le défi de nous amuser avec un karaoké avant de danser. Notre imperfection en matière de chant n'a fait qu'apporter rires, joie et bonne humeur. Certains d'entre nous ont même été jusqu'à s'accoutrer de déguisements délirants.

Le 27 septembre, nous participons à la journée des associations.

Au cours de celle-ci, nous présentons notre petite association mais grande famille aux nouveaux arrivants dans notre ville de Toulenn.

Plus tard, le 20 décembre, nous organiserons notre repas de fin de saison.

Vous pouvez nous contacter soit par mail :

petanqueloisirtoulennaise@gmail.com soit venir directement au terrain, soit par téléphone au **06 48 03 59 96**.



ATPH

CHANTS BASQUES à SAINT-SATURNIN avec le retour de KRIOLINAK

La venue du groupe polyphonique basque KRIOLINAK TALDEA à Toulenn est toujours un événement qui suscite beaucoup d'attente.

A.T.P.H. vous annonce donc une belle soirée en perspective le **DIMANCHE 19 octobre à 17h** en clôture de la saison musicale 2025.

Ambassadeur de la culture basque qu'il défend avec enthousiasme et passion, le trio KRIOLINAK aux voix chaudes revisite les succès du répertoire basque qu'il enrichit d'année en année de ses propres créations, le tout accompagné du ténor Ramùn, de l'accordéoniste Yves et du guitariste baryton Ramùn.

Réservations conseillées aux :
06 73 28 01 74 / 07 87 00 14 76

Entrée : 15 euros - 12 € pour les adhérents A.T.P.H., gratuité pour les moins de 15 ans.



TOULENNE

KRIOLINAK TALDEA Polyphonie Basque



Dimanche 19 octobre 2025 à 17h

(tarifs : 15€- adhérents : 12€)

ÉGLISE ST-SATURNIN



Renseignements et
réservations recommandées :
06 73 28 01 74 / 07 87 00 14 76



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois. Courriel : communication@mairie-toulenn.fr»



Théâtre



Scrabble'Toul Ateliers Créatifs

ATELIER ARTS CRÉATIFS

TOULENNE

EXPOSITION
SAMEDI 4 OCTOBRE

de 10h à 16h Salle des Associations
(derrière la Mairie)



En association avec Scrabble'Toul



JUDO

Début de saison prometteur au Judo Club Toulennais

La rentrée sportive 2025-2026 marque un tournant enthousiasmant pour le Judo Club Toulennais, qui accueille cette année une figure emblématique du judo français : Cathy Arnaud, double championne du monde, quadruple championne d'Europe et médaillée olympique. Son engagement auprès des licenciés du club, est un véritable atout pour tous les judokas, petits et grands. Trois heures de cours par semaine sont désormais assurées par cette légende du tatami, qui souhaite transmettre sa passion et ses valeurs à la nouvelle génération.

Le club a repris ses cours début septembre, avec une belle affluence sur les tatamis et une ambiance conviviale. Les enseignants diplômés Christian LATESTERE, Cathy ARNAUD et Patrick MOUTET accueillent débutants comme confirmés.

Le club continue de proposer une offre variée :

- Judo pour tous les âges (enfants, ados, adultes)
- Self-défense/Ju-jitsu
- Taïso (préparation physique accessible à tous)
- Éveil judo pour les plus jeunes

Les inscriptions restent ouvertes et trois cours d'essai gratuits sont proposés à tous les curieux souhaitant découvrir l'ambiance du club et les bienfaits du judo.

Un club tourné vers l'avenir

Sous la direction de Christian LATESTERE, le Judo Club Toulennais s'appuie sur une équipe dynamique et sur l'expertise de Cathy ARNAUD pour continuer à grandir et à rayonner dans la région. L'objectif est clair : transmettre les valeurs du judo, progresser ensemble et vivre une saison riche en émotions sportives.

- Ju-jitsu / Self-Défense (né en 2013 et avant) : Lundi de 19h30 à 21h00
- Judo Enfant (né en 2017, 2018 et 2019) : Mardi de 18h00 à 18h45
- (né en 2014, 2015 et 2016) : Mardi de 18h45 à 19h45
- (né en 2016 et 2017) : Jeudi de 18h45 à 19h45
- (né en 2018 et 2019) : Vendredi de 18h00 à 18h45
- (né en 2014 et 2015) : Vendredi de 18h45 à 19h45
- Judo Ados/Adultes (né en 2013 et avant) : Mardi et Jeudi 19h45 à 21h00
- Perfectionnement Technique : Vendredi à 20h00
- Taïso (né en 2013 et avant) : Mercredi de 19h30 à 20h45
- Éveil Judo (né en 2020 et 2021) : Jeudi de 18h00 à 18h45

Pour plus d'informations, rendez-vous au dojo Pierre MOUTET, 30 rue de Vincennes à Toulenné, ou contactez le club au **07 82 07 03 07** - Email : jctoulennais@gmail.com

Rejoignez-nous sur le tatami et vivez l'expérience judo !



Patchwork Amitié

Nous avons repris nos rencontres le vendredi de 14h30 à 17h depuis le 5 septembre 2025 dans la salle des associations.

Les personnes intéressées par le patchwork ou par d'autres activités d'aiguille (broderie, crochet...) peuvent se joindre à nous. Elles seront les bienvenues.

Nous proposons un mois de découverte gratuit.

Contact : **06 77 74 77 47**



*N'hésitez plus à
montrer vos seins!*

Faites-vous dépister!

RUBAN ROSE 2025

6H00 VIDE GRENIER

SUR LES QUAIS

8H00 INSCRIPTIONS

9H00 INTERVENTION DU DR HELENE TISSOT

9H55 ÉCHAUFFEMENT RYTHMÉ

PAR L'ASSOCIATION SIEL BLEU

10H00 DEPART

12H TIRAGE DE LA TOMBOLA

DIM **5** OCT
LANGON

Course & Marche 10H00 DEPART PARCOURS DE 7 KM

RENDEZ-VOUS SUR LES QUAIS DE LANGON

Réservation possible dès le samedi 4 de 14h à 16h salle Nougaro

Renseignements au 06 83 39 53 20

